



CONSULTATION

**Le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Maromme
annonce la passation d'un marché portant sur l'Analyse des
Besoins Sociaux**

DOCUMENT UNIQUE COMPRENANT

Cahier des Clauses Particulières (CCP)

Acte d'Engagement (AE)

MARCHE DE SERVICE

MODE DE PASSATION

Marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables suivant Article L 2122-1 ; Article R 2122-8 ; L 1111-4 du code de la commande publique constitué de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 /11/ 2018 et du décret n°2018-1075 du 3/12/2018

**MAIRIE DE MAROMME
Hôtel de ville
Place Jean Jaurès – BP 1095
76153 MAROMME CEDEX
Tél. : 02.32.82.22.00**

TABLE DES MATIERES

**CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES
(CCP)**

	Page
I-/ Objet de la consultation	3
II-/ Type de procédure	3
III-/ Personne publique responsable du marché	3
IV-/ Territoire de la mission	4
V-/ Modalités de passation du marché public	4
VI-/ Modalités d'exécution du marché	5
VII-/ Règlement des comptes	9
VIII-/ Autres modalités d'exécution	10
IX-/ Pièces justificatives à produire	10
X-/ Jugement des offres	11
XI-/ Remise des offres	11
XII-/ Renseignements complémentaires	12

**ACTE D'ENGAGEMENT
(AE)**

Acte d'engagement	13
-------------------	----

**CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES
(CCP)****I-/ Objet de la consultation**

En vertu des articles R123-1 et R 123-2, du code de l'action sociale et des familles (CASF), l'analyse des besoins sociaux (ABS) de l'ensemble de la population du territoire est une obligation qui incombe aux Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS). Ce cadre réglementaire est renouvelé par le décret 2016-224 du 21 juin 2016 et impose de réaliser une ABS « **dans l'année civile qui suit le renouvellement général des conseils municipaux** » :

Article R 123-1 : « I. Les centres communaux et intercommunaux d'action sociale produisent une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population du territoire de leur ressort.

II. L'analyse des besoins sociaux consiste en un diagnostic sociodémographique à partir des données d'observation sociale du territoire. Ce diagnostic est établi avec l'ensemble des partenaires, publics ou privés, qui participent à la mise en œuvre des actions de prévention et de développement social telles que mentionnées à l'article L. 123-5. »

III. L'analyse des besoins sociaux fait l'objet d'un rapport présenté au conseil d'administration au cours de l'année civile qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux. Les années suivantes, des analyses complémentaires, notamment thématiques, peuvent être présentées au conseil d'administration lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget. »

II-/ Type de procédure

La présente consultation est un marché de service passé sous la forme d'un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables suivant Article L 2122-1 ; Article R 2122-8 ; L 1111-4 du code de la commande publique constitué de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 /11/ 2018 et du décret n°2018-1075 du 3/12/2018.

III-/ Personne publique responsable du marché**LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE****VILLE DE MAROMME****Hôtel de ville****Place Jean Jaurès – BP 1095****76153 MAROMME CEDEX****Tél. : 02.32.82.22.00****Personne responsable du marché** : Monsieur le Maire de la ville de MAROMME**Département** : Seine Maritime (76)**Lieu d'exécution de la prestation** : Territoire de la ville de MAROMME

IV-/ Territoire de la mission

Maromme est une ville urbaine de 10 663 habitants (*source INSEE, 2019*) de la Métropole Rouen Normandie, EPCI de 71 communes.

Elle compte un quartier prioritaire, Binche, comprenant 1400 habitants.

Maromme accueille un Espace de Vie Sociale (EVS), la Canopée, depuis le 1^{er} janvier 2020, agréé et financé en partie par la CAF. 2023 est une année de redéfinition des axes prioritaires de l'EVS pour le renouvellement de l'agrément.

Le CCAS de Maromme, acteur de proximité, doit continuellement s'adapter aux évolutions et réalités socioéconomiques de son territoire, et pour se faire, avoir une connaissance précise des dynamiques sociales et démographiques afin de mieux cerner les besoins des habitants pour mieux y répondre. C'est la raison pour laquelle le CCAS s'engage dans une démarche d'Analyse des Besoins Sociaux.

Ainsi, l'ABS permettra d'établir un diagnostic précis, permettant d'éclairer les agents et les élus pour construire une politique sociale adaptée aux besoins de la population. Elle permet également d'orienter l'action partenariale.

V-/ Modalités de passation du marché public

Sous-traitance : les prestations ne peuvent être sous-traitées

Démarrage et délai de la prestation : 01 mai 2023

Composition et rôle de la commission de sélection : La commission sera composée de Monsieur le Maire, David LAMIRAY - Président du CCAS ; Christelle POULAIN - Vice-présidente du CCAS ; Nicolas JAFFRÉ - Directeur du CCAS ; Mélanie RUNEMBERG - Directrice du pôle CCAS Solidarité.

Elle aura pour mission d'étudier les propositions reçues, sélectionner et recevoir les organismes pour le choix final et la contractualisation.

Négociation : La commission se réserve la possibilité d'auditionner les candidats si les offres telles que présentées ne lui permettraient pas d'opérer un choix sur pièces.

Délai de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de remise des offres

Modification de détail au dossier de consultation : Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard trois (3) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans ne pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Retrait de dossier : Les pièces du marché peuvent être téléchargées sur le site de la Ville de Maromme <http://www.maromme.fr> (onglet MAIRIE, rubrique marchés publics)

Présentation des offres physiques :

Les candidatures et les offres du présent marché seront remises exclusivement sur support papier déposé à l'adresse suivante :

MAIRIE DE MAROMME
Hôtel de ville
Place Jean Jaurès – BP 1095
76153 MAROMME CEDEX

L'enveloppe contenant le dossier, doit comporter la mention : « **Consultation pour la passation d'un marché portant sur l'Analyse des Besoins Sociaux de la ville de Maromme** » et le nom du service acheteur : « **Le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Maromme** ».

Communication avec les candidats : Toutes les communications et échanges d'information se feront par voie électronique sur l'adresse du service commande publique : nyereke.soomou@ville-maromme.fr

Une réponse sera adressée à tous les candidats sous forme d'un document en pièce jointe qui sera publié sur le site de la mairie pour un accès à tous les candidats.

Pièces du marché : les pièces du marché sont :

- Arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services ; CCAG-FCS 2021
- Le présent document unique de la consultation
- Le DPGF

VI-/ Modalités d'exécution du marché

1- Objectifs

Le CCAS sollicite un prestataire extérieur pour la réalisation de son ABS avec pour objectifs :

- De s'inscrire dans un cadre légal,
- Identifier et comprendre les besoins sociaux du territoire,
- Réaliser une analyse partagée avec les partenaires sur l'ensemble des problématiques sociales du territoire,
- Analyser les réponses sociales apportées,
- Fournir un outil d'aide à la décision à l'équipe municipale et au Conseil d'Administration du CCAS,
- Instaurer un partenariat opérationnel en interne et en externe.

2- Décomposition de la prestation en tranches

La prestation est subdivisée en 2 tranches :

■ TRANCHE FERME

- Observation sociale du territoire et diagnostic par quartier
- Analyse quantitative et qualitative
- Préconisation et restitution prenant en compte le recueil des besoins des usagers et l'analyse partagée entre élus, services, partenaires institutionnels et habitants-usagers
- Restitution

■ TRANCHE OPTIONNELLE

- Accompagnement des services à la mise en œuvre des actions préconisées après validation desdites actions par les instances de gouvernance.

Cette option pourra être validée dans un délai d'un an à compter de la date de notification du marché.

Le rejet de cette option ne donnera lieu à aucune indemnisation du titulaire.

3- Suivi de la mission

Dans le cadre du management de la mission, il est prévu un comité de pilotage. Celui-ci aura pour fonction de s'assurer du bon déroulement de la démarche, de valider les étapes et les productions.

Conjointement, la Directrice du pôle CCAS Solidarité sera identifiée afin d'être interlocutrice privilégiée du prestataire pour tout ce qui relève des échanges réguliers et des aspects administratifs et pratiques liés à la mise en œuvre de la démarche.

4- Déroulement de la mission

La prestation se déroulera en deux tranches dont une ferme et une autre optionnelle, en cohérence avec le nouveau cadre légal, se déroulant de la manière suivante :

4.1- TRANCHE FERME

Réalisation d'un diagnostic sociodémographique à partir des données d'observation sociales du territoire.

4.1.1- Attendus de ce diagnostic sociodémographique sur la 1^{ère} année

- Procéder au constat des besoins sociaux actuels et à venir,
- Dresser un « portrait social » du territoire communal,
- Mettre en place des outils nécessaires au suivi, avec les principaux partenaires, d'indicateurs sociaux pouvant être régulièrement actualisés,
- Éclairer le choix des thématiques analysées retenues pour la mise en œuvre d'actions et ainsi décliner l'accompagnement des services.

4.1.2- Le prestataire proposera sur la 1^{ère} tranche une méthodologie en trois phases :

A – Première phase : collecte et organisation de l'information statistique disponible

Il est attendu du prestataire qu'il contribue à la mobilisation des acteurs locaux intervenant sur la thématique (professionnels des services, partenaires, représentants des publics/usagers) à la fois dans le cadre d'une collecte de données et d'information utile à l'analyse :

Mobilisation des données disponibles auprès des sources publiques et institutionnelles avec la construction d'indicateurs pertinents :

- INSEE, CBAF- MSA, CPAM, CARSAT, état civil, services fiscaux, éducation nationale, Pôle Emploi, Mission Locale, DETS, Département de Seine-Maritime, bailleurs sociaux.
- Rapports d'activité des services de la ville (CCAS, crèches, centre de loisirs, culture, médiathèque, police municipale), structures associatives locales et institutionnelles (Village des Aubépins, CLIC, CMPP, PEP 76...) service majeurs protégés, restos du cœur, secours catholique.

Les investigations devront être orientées principalement sur les thèmes suivants :

- Le territoire : données sociodémographiques (sur la ville/par quartier /âge / sexe,...), données socio-économiques, données par bassin d'emploi (demandeurs d'emploi par tranche d'âge/ quartier, ancienneté dans les

dispositifs,...), données d'occupation du parc social locatif, profil des locataires, revenus, etc...

- Les publics : enfants, jeunes, étudiants, familles, personnes seules, personnes âgées, personnes handicapées, personnes sans domicile fixe, en situation de précarité, mineurs étrangers isolés, ...
- Par prestations sociales : minimas sociaux (RSA, ASS, AAH, ASPA), allocations chômage, aide sociale, CSS, chèques énergie, ...
- Par grandes problématiques : pauvreté, précarité, accès aux droits, au logement, emploi, insertion sociale, socio-professionnelle, enfance, jeunesse, parentalité, santé, handicap, transport, vieillissement, isolement social, fracture numérique, accès à la culture, etc...
- Par types de réponses : aides sociales facultatives, urgence alimentaire, FSL, FSE, FAJ, CEJ, accueil petite enfance, enfance-jeunesse, gens du voyage, mineurs étrangers non accompagnés, accès aux soins, accès à la culture, accès aux transports, accompagnement au maintien à domicile des personnes âgées, lutte contre l'isolement, exclusion sociale, hébergement des personnes âgées, etc...

⇒ *L'implication des partenaires dans la démarche sur l'apport de données tant quantitatives que qualitatives, ainsi que sur le volet analyse partagée des éléments recueillis est indispensable.*

⇒ *Le prestataire aura la charge d'animer des groupes de travail et des rencontres auprès d'habitants ; formuler des propositions de méthodes innovantes et diversifiées seront attendues.*

Mise à disposition des outils nécessaires au suivi d'indicateurs sociaux via un outil spécifique permettant aisément l'exploitation des données actualisées (repérage des indicateurs-socles). *Cet outil devra permettre de suivre des indicateurs sociaux, d'asseoir les choix d'indicateurs-socles. Un des objectifs est de pouvoir pérenniser l'ABS par le CCAS de Maromme les années suivantes.*

B – Deuxième phase : Analyse et rédaction

- Mise en perspective des indicateurs dans l'espace (comparaison entre différents territoires pertinents) et dans le temps (vision à la fois rétrospective et prospective),
- Identification des besoins et des risques sociaux sur le territoire communal,
- Rédaction d'un portrait social de la ville

Afin de faciliter la prise de décision, le prestataire veillera :

- ⇒ À proposer un portrait social qui propose une vision large, panoramique, des réalités sociales du territoire communal afin de pouvoir définir de façon permanente les enjeux.
- ⇒ À communiquer des documents présentant une facilité de lecture, de compréhension et d'appropriation des éléments d'analyses accessibles à tous : synthèse, tableaux de données, de graphiques, cartes, comparaisons entre les différents publics, quartiers, etc...

À l'issue des premières investigations, le prestataire devra aboutir à un diagnostic partagé des réalités sociales et, plus précisément des grands enjeux de cohésion sociale du territoire (vieillesse de la population, isolement social, politique du logement, offre de garde, problématique enfance-jeunesse, soutien à la parentalité, évolutions des publics en situation de précarité, fracture numérique, illettrisme, santé, etc....).

C – Troisième phase : Préconisations et restitution

Afin d'approfondir les premières analyses générales issues du diagnostic sociodémographique réalisé sur les 2 premières phases de la 1^{ère} tranche, le CCAS souhaite mettre en œuvre un temps de concertation avec les partenaires, de débat et de validation pour :

- Confronter la réalité objectivée par les données chiffrées aux besoins exprimés ou ressentis par un échantillon de la population,
- Prioriser des préconisations à partir des besoins exprimés par la population et les partenaires,
- Partager les constats issus du portrait social du territoire communal avec les différents services de la commune et les partenaires intervenant sur le territoire communal,
- Créer une dynamique de mobilisation des usagers sur les thématiques dégagées pour une contribution au sein de l'Espace de Vie Sociale et en lien avec les grandes orientations prioritaires de la ville.
- Définition, validation des grandes orientations prioritaires et repérage des axes thématiques notamment dans le cadre du renouvellement d'agrément CAF pour l'Espace de Vie Sociale (octobre 2023).

Les conclusions devront avoir une visée opérationnelle :

- Formalisation des préconisations d'actions publiques : des indicateurs pertinents et des alertes devront être mis en place grâce aux données fournies et aux échanges de point de vue qu'elles suscitent
- Hiérarchisation des propositions d'actions à mener ou réflexion à engager

Le prestataire aura la charge de présenter ces travaux et conclusions au conseil d'administration du CCAS et à la municipalité. Une phase de restitution est également attendue en comité de direction.

4.2- TRANCHE OPTIONNELLE (l'année suivante)

Accompagnement des services dans le démarrage des actions préconisées.

Il sera demandé au prestataire d'accompagner les services dans le démarrage des actions préconisées :

- Cette aide se déroulera sur site et devra faciliter la structuration des services et la déclinaison des actions publiques à mener.
- Apporter une aide à la préconisation d'actions ciblées ou complémentaires aux actions conduites

10 jours d'intervention sont demandés.

Cette étape se déroulera à l'issue de la validation des actions par les instances de gouvernance.

5- Livraison et durée de la mission

■ Tranche ferme

- Les deux premières phases : mai à juin 2023

Le diagnostic sociodémographique réalisé partir des données d'observation sociale du territoire devra être rédigé et remis au Président du CCAS et au comité de pilotage.

- La troisième phase : juin à septembre 2023 : Consultation des habitants et partenaires
Le rapport final de cette première tranche (comprenant les préconisations hiérarchisées) devra être rédigé et remis au Président du CCAS et au comité de pilotage, dans un délai de 5 à 6 mois, après la notification écrite faisant état du maître d'ouvrage de poursuivre la démarche.

Les travaux feront l'objet d'un double support : papier et numérique.

■ Tranche optionnelle

Cette tranche pourra être validée dans un délai d'un an à compter de la date de notification du marché, son affermissement ou non affermissement fera l'objet d'un courriel que le maître d'ouvrage adressera au prestataire. Si elle est affermie, elle se déroulera courant 2024.

VII-/ Règlement des comptes

1- Prix

Les prix sont réputés fermes, forfaitaires et définitifs. Il est dû dès lors que la prestation auquel il se rapporte a été exécutée.

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales ou autres frappant obligatoirement les prestations.

2- Modalité de règlement des comptes

Le délai global de paiement est de 30 jours à compter de la réception de la situation par le maître d'ouvrage conformément à l'article R2192-10 du code de la commande publique.

Le comptable chargé du paiement est Monsieur Le Receveur Percepteur de la Ville de Maromme.

3- Présentation de la demande de paiement

La ville de Maromme souhaite exclusivement recevoir les factures sous format dématérialisé sur le portail CHORUS, avec un accès via le numéro de SIRET de la ville de Maromme, sur le site : <https://chorus-pro.gouv.fr/cpp/utilisateur?execution=e2s1>

Numéro de SIRET : 217 604 107 00011

4- Ordonnateur

Les mandats de paiement seront ordonnés par Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité.

VIII-/ Autres modalités d'exécution

1- Admission, ajournement, réfaction et rejet

Il sera appliqué les dispositions de l'article 30 du CCAG.F-C-S 2021

2- Pénalité de retard

La pénalité pour retard est appliquée dans les conditions fixées à l'article 14 du CCAG.F-C-S 2021

3- Résiliation

Seules les stipulations du Chapitre 7 du C.C.A.G.-F.C.S. 2021, relatives à la résiliation du marché, sont applicables.

4- Litiges et différends

Le Tribunal Administratif de Rouen est seul compétent pour connaître des litiges qui surviendraient lors de l'exécution du présent marché. En cas de litige, la loi française est seule applicable. Les tribunaux français sont seuls compétents. Les correspondances relatives au marché sont rédigées en français.

IX-/ Pièces justificatives à produire

Pièces contractuelles :

- Le présent "Document unique de la consultation", paraphé, dument rempli et signé
- La Décomposition du Prix Global Forfaitaire (DPGF)

Autres documents obligatoires :

- Mémoire technique (présentation de l'entreprise, moyens techniques, humains et économiques, références significatives sur les prestations similaires, modalité de mise en œuvre du présent marché, respect des délais)
- Attestation sur l'honneur conformément aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique
- Attestation URSSAF
- Attestation fiscale et sociale
- Attestation d'assurance en cours de validité
- Extrait Kbis
- RIB ou RIP

X-/ Jugement des offres

Critères pondérés de jugement des offres :

- ❖ **Mémoire technique : 50%**
- ❖ **Prix : 40%**
- ❖ **Respect des délais : 10%**

Le critère de choix retenu sera l'offre « économiquement la plus avantageuse » en tenant compte des critères cités ci-dessus.

Seront immédiatement écartés :

- Toute offre incomplète
- Toute candidature reçue hors délai
- Tout candidat faisant l'objet d'un motif d'exclusion des marchés publics
- Tout candidat dont les garanties professionnelles et financières par rapport à la présente prestation du marché sont insuffisantes
- Les candidats n'ayant pas remis le présent "**Document unique de la consultation**" entièrement complété et signé et le DPGF

XI- Remise des offres

Les candidatures et offres doivent être transmises avant la date et l'heure suivantes :

Le LUNDI 03 AVRIL 2023 à 12h00

Les candidatures et les offres du présent marché seront remises exclusivement sur support papier déposé à l'adresse suivante :

MAIRIE DE MAROMME
Hôtel de ville
Place Jean Jaurès – BP 1095
76153 MAROMME CEDEX

L'enveloppe contenant le dossier, doit comporter la mention : « **Consultation pour la passation d'un marché portant sur l'Analyse des Besoins Sociaux de la ville de Maromme** » et le nom du service acheteur : « **Le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Maromme** ».

XI-/ Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires pendant l'exécution du marché, les candidats devront s'adresser à :

- ✓ Pour des renseignements d'ordre techniques : **Mme Mélanie RUNEMBERG**

Directrice du pôle CCAS Solidarité

Tel. : 02 32 82 22 08 / Courriel : melanie.runemberg@maromme.fr

- ✓ Pour des renseignements d'ordre administratifs : **M. Nyeréké SOOMOU**

Service commande publique

Tél. : 02 32 82 22 00 / Courriel : nyereke.soomou@ville-maromme.fr

Langue utilisée : Les offres seront remises entièrement rédigées en langue française.

Unité monétaire : Le marché sera conclu en Euros.

Visa de l'opérateur économique,
(Après avoir paraphé toutes les pages)

Date d'envoi du présent avis : 06 mars 2023

**ACTE D'ENGAGEMENT
(AE)**

A- ENGAGEMENT DU CO-CONTRACTANT

CONTRACTANT :

Je soussigné :

- Agissant au nom et pour le compte de l'entreprise :

.....

- Après avoir pris connaissance du contenu du présent "**Document unique de la consultation**" et des documents qui y sont mentionnés,
- Et après avoir établi les déclarations prévues aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique constitué de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018

M'engage, sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations en respectant les caractéristiques et spécifications techniques énumérées dans ce présent document unique.

1./ Engagement du candidat :

Nom, prénom et qualité du signataire* :

.....

.....

Tel* :E-mail* :

Agissant pour mon propre compte.

Agissant pour le compte de la société - *Indiquer le nom, l'adresse :*

.....

.....

Agissant pour le compte de la personne publique candidate - *Indiquer le nom, l'adresse :*

.....

Agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du

Groupement solidaire

Groupement conjoint

Mandataire solidaire

Mandataire non solidaire

N° de SIRET*

N° A.P.E.*

****mention obligatoire***

2./ Prix :

Les prix sont réputés fermes, forfaitaires et définitifs. Il est dû dès lors que la prestation auquel il se rapporte a été exécutée.

3./ Exécution de la prestation :

Le marché doit être notifié avant tout commencement d'exécution. La notification du marché consiste en une remise au titulaire contre récépissé de la photocopie de l'acte d'engagement certifiée conforme et visée. La date de notification est la date du récépissé.

Le marché s'exécute dès sa notification et se termine dès la fin de la prestation au terme de la durée du présent marché.

4./ Décomposition du prix :

Décomposition du prix (en euros)	
PRIX TOTAL H. T	
T.V.A% (Taux à préciser)	
PRIX TOTAL T.T.C	

NB : Le candidat doit joindre le DPGF, document du marché.

5./ **Mon offre me lie** pour la durée de la validité des offres indiquée dans ce présent document unique de la consultation, soit **90 jours à compter de la date limite de remise des plis**.

6./ **JE DEMANDE** que la ville de Maromme règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom du Titulaire :

.....

Compte à créditer -

Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal

Numéro :

Code Banque :

Code guichet :

Clé :

de la Banque / C.C.P. / Trésor Public :.....

J'affirme, sous peine de résiliation du marché, ou de sa mise en régie à mes torts exclusifs, que la Société pour laquelle j'interviens ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant des articles L2141-1 à L2141-6, Article R. 2143-3, Article R3123-16 du code de la commande publique et pour tout autre motif d'exclusion prévu par le même code, relatif aux marchés publics.

Je déclare sur l'honneur que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 2141-4 du code de la commande publique, Article L. 2242-1, Article L1132-1, Article L8211-1 et suivants du code du travail sur le travail illégal.

Je déclare sur l'honneur que je / la société pour laquelle j'interviens, n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles Article L8221-1, Article L8221-3, Article L8221-5, et Article L8241-1 du code du travail.

Fait en un seul original,

A

A Maromme

Le

Le

L'Opérateur Economique,

Le Pouvoir Adjudicateur,

Notification du marché au titulaire**En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent marché » :

A.....le.....

Signature du titulaire

En cas d'envoi en LRAR :

Coller dans ce cadre l'avis de réception postale, daté et signé par le titulaire.

En cas de notification par voie électronique :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent marché » :

A.....le.....

Signature du titulaire

Nantissement ou cession de créances

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)*

.....

.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)* :

.....

3 La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)* :

.....

..

.....

.

et devant être exécutée par

.....

En qualité de : Membre d'un groupement d'entreprise Titulaire du marché

A , le

Signature